



**Pièces nécessaires pour le demande d'un PASSEPORT BIOMETRIQUE
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS AU 03.27.56.57.58.**

Le passeport est un titre d'identité et de voyage.

Le demandeur est mineur et de **nationalité française**.

Le passeport biométrique est **payant et valable 5 ans**.

Le représentant légal (parent, tuteur) doit se présenter avec sa Carte Nationale d'Identité.

La présence des enfants de plus de 12 ans est obligatoire (rendez-vous initial et remise du passeport)

VOUS DEVEZ VOUS PRÉSENTER AVEC LES ORIGINAUX des pièces nécessaires à la composition de votre dossier - Toute demande sans les originaux sera refusée

- 1 extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois avec filiation complète et mentions marginales
- 1 document d'identité avec photographie (Carte Nationale d'Identité ou carte vitale avec photo)
- Pour les parents mariés : le livret de famille à jour
 Pour les parents non mariés : l'acte de naissance mentionnant la date de reconnaissance
 Pour les parents divorcés : jugement de divorce ou déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale - En cas de garde alternée : justificatifs des deux domiciles, CNI des deux parents et attestation conjointe signée des deux parents (à demander en Mairie)
- 1 justificatif récent de domicile : Facture EDF GDF Eau Téléphone fixe Loyer, Feuille impôts revenus, Attestation d'assurance Habitation, Livret de circulation
- Pour les moins de 15 ans : timbres fiscaux de 17 € - (Centre des Impôts ou achat en ligne <https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp>) - LA MAIRIE NE VEND PAS DE TIMBRES FISCAUX
 Pour les plus de 15 ans : timbres fiscaux de 42 € - (Centre des Impôts ou achat en ligne <https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp>) - LA MAIRIE NE VEND PAS DE TIMBRES FISCAUX
- 2 photos d'identité de moins de 6 mois, non découpées (photographe ou photomaton) conforme aux normes
- En cas de renouvellement, l'ancien passeport
 En cas de perte ou de vol : la déclaration de perte ou de vol